

CONSULTER DOSSIER (Cdap)
PROFIL T11

Le service Cdap vous permet, en tant que partenaire, après la signature d'une convention et d'un contrat de service avec la Caf, de consulter les données des dossiers allocataires. Les données proposées diffèrent d'un profil métier à un autre.

Seul l'onglet «fiche de synthèse» est disponible pour tous les partenaires.

Profil T11 - Commission de surendettement : ce profil est destiné aux agents chargés de l'instruction des dossiers

Rubrique	Accès
Fiche de synthèse	X
Paielements	X
Dossier	X
Famille	X
Droits	X
Logement	
Ressources	
RSA	
Créances	X
Courriers	
Attestations de paiement	
CMU-CMUC RSA	
CMUC / Ressources	
Données complémentaires	X

Se connecter à Mon Compte Partenaire

Connectez-vous au site caf.fr et cliquez sur l'onglet « Partenaires »

1



ALLOCAIRES PARTENAIRES PRESSE ET INSTITUTIONNEL

caf.fr ESPACE PARTENAIRES ACCUEIL

RECHERCHER MON COMPTE

Accueil Partenaires

Ajuster la taille des caractères A A*

Ma Caf

Pour connaître les actions de votre Caf, indiquez votre code postal

Code postal OK

DEVENIR PARTENAIRE DE VOTRE CAF

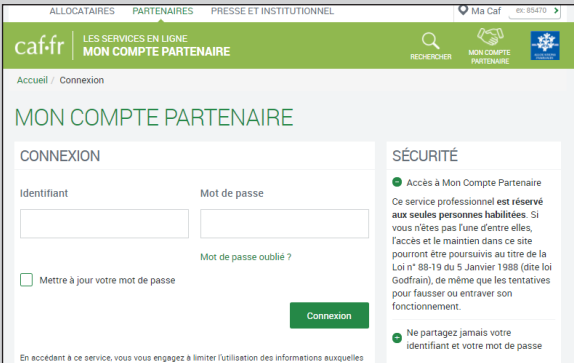
Vous souhaitez devenir notre partenaire parce que votre vocation, votre activité, votre projet sont complémentaires de notre propre mission ? Nous en sommes très heureux !

Le nouveau caf.fr, un site encore plus pratique
Depuis quelques jours, le site www.caf.fr s'habille de nouvelles couleurs et offres de nouvelles fonctionnalités... [Lire la suite](#) >

DOMAINES D'INTERVENTION

Cliquez sur Mon Compte Partenaire

2



ALLOCAIRES PARTENAIRES PRESSE ET INSTITUTIONNEL

caf.fr LES SERVICES EN LIGNE MON COMPTE PARTENAIRE

RECHERCHER MON COMPTE PARTENAIRE

Accueil / Connexion

MON COMPTE PARTENAIRE

CONNEXION

Identifiant

Mot de passe

Mot de passe oublié ?

Mettre à jour votre mot de passe

Connexion

SÉCURITÉ

Accès à Mon Compte Partenaire
Ce service professionnel est réservé aux seules personnes habilitées. Si vous n'êtes pas l'une d'entre elles, l'accès et le maintien dans ce site pourront être poursuivis au titre de la Loi n° 88-19 du 5 Janvier 1988 (dite loi Godfrain), de même que les tentatives pour fausser ou entraver son fonctionnement.

Ne partagez jamais votre identifiant et votre mot de passe

En accédant à ce service, vous vous engagez à limiter l'utilisation des informations auxquelles

Connectez-vous avec les identifiants fournis par la Caf.

3



caf.fr LES SERVICES EN LIGNE MON COMPTE PARTENAIRE

BIENVENUE

Accueil > Partenaires > Consulter Dossier

Consulter Dossier

Règles d'usage

CAF sélectionnée : caf 456

Nom allocataire : NICOLAS

Numéro allocataire : 3110

Dialogue > Attestation >

Consulter

Aide en ligne

Fonctionnalités générales

Présentation des rubriques

Effectuer votre recherche par

- le numéro

ET

- le nom de l'allocataire